



COMMUNIQUÉ

BUREAU DE LA MAIRIE

Pour diffusion immédiate

Régime de retraite des élus municipaux

LES ÉLUS DE LA VILLE DE LÉVIS DEMANDENT UN PARTAGE À PARTS ÉGALES DES COÛTS DE LEUR RÉGIME DE RETRAITE

Lévis, le 6 juin 2014 - La Ville de Lévis adoptera une résolution lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 16 juin prochain afin de demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les régimes de retraite des élus municipaux* afin d'instaurer un partage à parts égales (50/50) des contributions des élus municipaux et les administrations municipales.

« Les élus doivent être responsables en assumant à parts égales les coûts de leur propre régime de retraite. Il serait équitable et cohérent de fournir le même effort que nous demandons à nos employés municipaux », a déclaré le maire de Lévis, monsieur Gilles Lehouillier.

Actuellement, le coût total du régime des élus est de 26,88 % dont 6,15 % est assumé par l' élu et 20,73 % par l'employeur. L' élu assume donc actuellement 23 % du coût alors que l'employeur en défraie 77 %. Pour ramener le partage à parts égales (50/50), chacun devrait payer 13,44 %.

« Nous unissons notre voix à celles des Villes de Québec et de Montréal pour demander au gouvernement de donner suite au rapport déposé en avril 2013 par le Comité d'expert sur l'avenir du système de retraite québécois qui proposait un partage à parts égales du régime de retraite des élus municipaux. Dans le contexte de la restructuration des régimes de retraite municipaux, les élus doivent montrer l'exemple », a ajouté monsieur Lehouillier.

Par ailleurs, le maire de Lévis effectue présentement une tournée auprès de tous les employés de la Ville de Lévis et il a pris l'engagement de réclamer le partage à parts égales des coûts pour le régime de retraite des élus municipaux.

- 30 -

Source : Francis Martel
Attaché de presse
418 572-7820